Nations Unies E/CN.6/2017/NGO/88

Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Soixante et unième session
13-24 mars 2017
Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par l'International Federation of Social Workers, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

16-20044 (F) 301116 011216

Merci de recycler

Déclaration

L'International Federation of Social Workers soutient le choix de l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution comme thème de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme. L'International Federation of Social Workers propose l'utilisation des systèmes et des mécanismes de protection sociale pour atténuer la pauvreté et dynamiser les forces économiques dans les communautés du monde entier afin de créer un monde plus juste pour les femmes en milieu de travail. La Fédération encourage la pratique et l'éthique du travail social partout dans le monde dans le but de défendre la justice sociale, les droits de l'homme et le développement social pour tous (International Federation of Social Workers, 2016).

L'International Federation of Social Workers se compose de 116 associations membres, qui représentent la voix des travailleurs sociaux partout dans le monde. Il s'agit d'un réseau d'associations qui cherchent à promouvoir le travail social et les modèles de pratiques exemplaires de nature empirique et à faciliter la collaboration internationale (International Federation of Social Workers, 2016). En accord avec le Programme mondial des Nations Unies pour 2030, la Fédération est déterminée à promouvoir la justice sociale et le respect universel des droits de l'homme, de même qu'à soutenir les initiatives sociales et les mouvements sociaux (Programme mondial pour le travail social et le développement social (2012) Elle défend le droit des femmes à un travail équitable, formel et décent et les moyens d'y accéder.

Enjeux

Autonomisation économique

L'engagement à promouvoir l'égalité des sexes suppose de cibler directement les droits de l'homme et d'éliminer les obstacles tels que les écarts de rémunération, le manque d'accès à l'information et aux technologies, la discrimination fondée sur le sexe et l'accès insuffisant aux mécanismes de crédit et d'accumulation du capital. Les femmes qui travaillent souffrent d'une répartition inéquitable des responsabilités familiales ainsi que de l'absence ou de l'insuffisance de services tels que les services de garde d'enfants (Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995).

L'emploi des femmes demeure un élément essentiel au développement et un fondement de l'égalité, à condition que les salaires soient suffisants pour assurer un niveau de vie minimum et un environnement sûr garantissant la protection sociale (ONU-Femmes, 2016). La Fédération appelle au renforcement de la capacité des communautés à interagir avec leur gouvernement pour étendre le développement économique et social, les droits de l'homme, la qualité de vie, la paix et l'amélioration du potentiel humain et du bien-être de tous les peuples (IFSW, 2012). Il est possible d'y parvenir en utilisant les systèmes de protection sociale. La protection sociale est considérée comme une garantie contre la pauvreté et comme un mécanisme qui soutient la croissance économique (Rapport européen sur le développement, n.d.). La protection sociale constitue l'octroi de droits sociaux, de services, de biens et de transferts en espèces ou en nature visant à assurer un revenu minimum et des moyens de subsistance pour tous (OIT et OMS, 2010). Elle est essentielle au progrès et à la transformation des communautés et est une méthode

permettant aux gouvernements et aux sociétés de réaliser et d'atteindre les droits de l'homme, et, en l'occurrence, les droits des femmes.

Par ailleurs, les organismes multilatéraux, les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé soutiennent l'accès des femmes à l'autonomisation économique. Les entreprises tirent avantage des possibilités de leadership et considèrent l'autonomisation des femmes comme une occasion de libérer la puissance économique et le potentiel de celles-ci (ONU-Femmes, 2016). L'International Federation of Social Workers appuie donc l'autonomisation des femmes dans le monde du travail comme moyen de parvenir à une égalité économique pour tous.

Égalité des sexes

Conformément au préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), l'International Federation of Social Workers croit à l'égalité de droits pour les hommes et les femmes. Partout dans le monde, l'égalité des sexes est une question qui touche les lieux de travail et les ménages, de l'industrie agricole aux travaux domestiques non rémunérés en passant par le travail salarié, et au-delà. Dans la plupart des pays, les femmes gagnent en moyenne 60 à 75 % du salaire des hommes, et elles sont plus susceptibles de se livrer à des formes de travail informel, parfois non rémunéré (ONU-Femmes, 2015). L'International Federation of Social Workers appuie fermement le principe de l'égalité économique entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, qui doit se traduire par l'élimination de l'écart existant dans l'accès aux emplois et dans les salaires. L'International Federation of Social Workers appelle également à la mise en œuvre de politiques, de programmes et de plans visant à promouvoir l'égalité sur le lieu de travail et à favoriser un environnement d'inclusion.

En outre, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont un programme d'action déterminant dans le cadre des objectifs de développement durable (ONU, 2015). L'International Federation of Social Workers reconnaît les liens entre l'autonomisation des femmes et des filles et les autres objectifs de développement durable et estime que pour réaliser des progrès dans d'autres domaines relevant des objectifs mondiaux, il est essentiel de faire de l'égalité entre les sexes une priorité absolue.

Études, formation et perfectionnement professionnel

L'éducation est un droit fondamental de l'être humain (DUDH, 1948). Les disparités entre les sexes dans l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel nuisent au bien-être économique des femmes et de leurs familles tout au long de leur vie (IFSW, 2012). Dans un monde où les niveaux d'alphabétisation, dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés, continuent d'être discriminatoires au détriment des filles, l'International Federation of Social Workers plaide pour une éducation accessible, sûre, égalitaire et adéquate pour tous.

Dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, les femmes se heurtent à une discrimination sexuelle omniprésente sur le marché du travail. Le sexisme ainsi que le manque d'accès à l'éducation et de diversité dans les études entraînent une surreprésentation des hommes et des femmes dans certains types d'emplois. Cela laisse peu de place aux possibilités dans les autres domaines. Et cela limite, en particulier, les possibilités de croissance économique pour les femmes (OIT, 2012).

L'International Federation of Social Workers appuie l'égalité d'accès à l'alphabétisation, à la formation professionnelle et à la formation aux technologies de l'information, ainsi que les programmes d'entreprenariat et de leadership destinés aux femmes qui permettent de lutter contre les écarts dans l'accès aux emplois et de promouvoir la représentation des femmes dans tous les domaines.

Santé et sécurité en milieu de travail

La sécurité des femmes et leur bien-être continuent d'être un engagement important de L'International Federation of Social Workers et de la Commission de la condition de la femme. Il est admis que de 40 à 50 % des femmes dans les pays de l'Union européenne ont subi des avances sexuelles ou d'autres formes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail (Unite To End Violence Against Women, 2013). En outre, la violence fondée sur le sexe en milieu de travail ou en dehors a des effets négatifs sur le plan financier et constitue un frein à l'autonomisation, aux droits de l'homme et à la liberté des femmes. La violence fondée sur le sexe compromet, de surcroît, la productivité sur le lieu de travail puisqu'elle a des effets sur l'absentéisme, la rotation des employés et les démissions, des facteurs qui, à leur tour, réduisent les moyens de subsistance des femmes. L'International Federation of Social Workers appuie les progrès réalisés par la Commission de la condition de la femme en vue de l'adoption de lois et de politiques et de la collecte de données permettant d'instaurer une protection et du soutien contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes (ONU-Femmes, 2012).

L'International Federation of Social Workers se félicite des progrès accomplis dans la promotion de politiques et de programmes en faveur de l'action sociale et du bien-être des femmes de tous âges (IFSW, 2012). La Fédération se tient prête à collaborer avec les acteurs mondiaux en vue pour combler les écarts entre les sexes et défendre les droits de l'homme, le bien-être humain et la paix.

Résumé et recommandations

Pour que les objectifs fixés par l'Organisation des Nations Unies dans son Programme de développement durable à l'horizon 2030 puissent se réaliser, il est nécessaire de placer l'égalité des femmes et des filles au cœur de l'action politique. Les obstacles qui ont des incidences sur les droits fondamentaux de l'homme et sur la protection sociale doivent être éliminés avant que les femmes puissent s'épanouir. L'International Federation of Social Workers appuie la Commission de la condition de la femme et formule les recommandations ci-après :

- Afficher la sécurité et le bien-être des femmes et des filles comme une priorité absolue dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'instauration d'un climat de non-violence dans le monde; Reconnaître que la promotion des droits de l'homme et de la justice sociale doit être véritablement égale pour tous.
- Ratifier et mettre en œuvre des protocoles à l'échelle mondiale, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing, en exhortant les personnalités politiques et les responsables gouvernementaux à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe en milieu de travail et ailleurs.

- Utiliser des systèmes de protection sociale pour combattre les injustices subies par les femmes dans le monde entier; Reconnaître que des systèmes de protection sociale doivent être mis en place comme mesure de prévention afin de lutter contre les causes profondes de la pauvreté dans chaque communauté.
- Mettre en œuvre des politiques, programmes et plans, tels que les Principes d'autonomisation des femmes, comme moyen de remédier à l'écart salarial entre hommes et femmes et à l'écart dans l'accès à l'emploi. Autonomiser les femmes pour qu'elles puissent accéder à tous les domaines de la main d'œuvre et réaliser et atteindre leurs objectifs en matière d'éducation et de formation professionnelle.
- Allouer des ressources pour l'alphabétisation, la formation professionnelle et la formation aux technologies de l'information comme un tremplin permettant d'éliminer les obstacles qui empêchent les femmes de rejoindre la main-d'œuvre et de réaliser leur plein potentiel.
- Améliorer les mécanismes d'accès au crédit et d'accumulation du capital pour favoriser l'autonomisation économique des femmes et de leur famille.
- Mettre en place des programmes d'entreprenariat et de leadership pour les femmes et les filles afin de leur donner les moyens de participer pleinement à la prise de décisions dans la famille, la communauté, le monde du travail et la vie politique.